

SERVICE VIE LOCALE

DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLE COMMUNALE

Cette fiche permet aux associations de La Clusaz de préciser leurs besoins de salles communales.

Merci de renseigner l'ensemble des rubriques utiles à l'étude de la demande.

Association demandeuse	
Nom de l'association :	Représentant(e) legal(e) :
Objet de la demande	
☐ Assemblée générale	☐ Conseil d'administration
☐ Réunion publique	☐ Temps de convivialité entre membres
☐ Manifestation payante	☐ Autre objet à préciser :
Date horaires et affluence	
Date souhaitée :	Affluence attendue :
Horaire de début :	Horaire de fin :
Description du déroulé. Décrivez les principales étapes, les activités prévues et les éventuels besoins spécifiques :	
Préférence de salle. Cochez la ou les salles envisagées. Vous pouvez indiquer un ordre de préférence dans la colonne de droite. Cela ne garantit pas que ce sera la salle qui vous sera mise à disposition.	
Salles communales	Ordre de préférence
☐ Maison des Habitants – 50 personnes max.	
☐ Salle des Fêtes – 350 personnes max.	
☐ Cinéma – 310 personnes max.	
☐ Salon d'Honneur – 50 personnes max.	
☐ Salle des Mariages – 30 personnes max.	
☐ Salle Yves Pollet-Villard – 40 personnes max.	
Officialisation de la demande	
Pour l'association :	Fait à : Le :
Signature :	
AVIS DU MAIRE	
La demande ci-dessus est :	

☐ **ACCORDÉE** ➔ Toutefois en cas de force majeure (élections, autres cas exceptionnels...) la salle pourra être mobilisée et l'association sera informée dans les plus brefs délais.

Sous réserve :

- de fournir l'assurance responsabilité civile de l'association
- de votre présence pour l'état des lieux d'entrée selon le créneau convenu avec le référent de la salle
- de votre présence pour l'état des lieux de sortie selon le créneau convenu avec le référent de la salle.

☐ **REFUSÉE** ➔ Motif :

Fait à :

Le :

Le Maire
Didier THÉVENET